

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 73-124 du 4 avril 1973

portant nomination des membres de l'Ordre
Judiciaire du Conseil Supérieur de la
Magistrature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°65-3 du 20 avril 1965, portant composition, organisation
et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et le décret n°73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier
1973 qui l'a complété ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés Membres du Conseil Supérieur de la Magistrature les
Magistrats de l'Ordre Judiciaire ci-après :

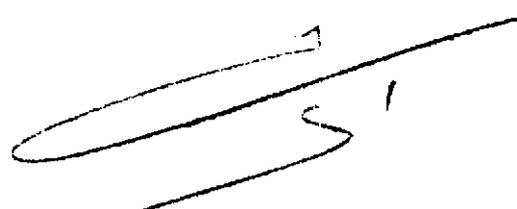
Membre titulaire : M. LANIYAN Badarou Patrice
Membres suppléants : MM. GNONLONFOUN Joseph
HOUNKANRIN Cyprien

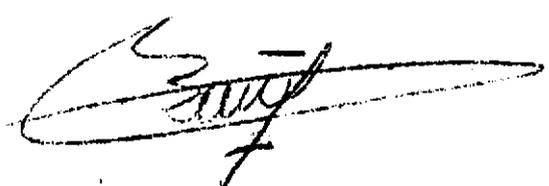
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-JORD 6 -
DEP-DGAJL-Dtior Stat.6 - CSM 8 -
Intéressés 3 - Ministères 10 - MJL 10 -